

Rapport d'Orientations Budgétaires

2026

SOMMAIRE

I – Contexte général	3
A – Les trois articles de la loi spéciale	3
B – Les concours financiers aux collectivités territoriales et leurs groupements.....	3
C – Les subventions	4
D – La loi de finances pour 2026	4
II – Situation financière de la commune	5
A – Le fonctionnement.....	5
1 – Les charges de fonctionnement	5
2 – Les dépenses de personnel.....	5
3 – Les recettes de fonctionnement	5
B – L'état de la dette et l'évolution de l'épargne.....	6
C – L'investissement.....	7
III – Les orientations budgétaires pour l'année 2026	8
A - La section de fonctionnement	8
1 – L'évolution des recettes	8
2 – La prévision des dépenses	10
3 – Récapitulatif des principales dépenses et recettes	12
B - La section d'investissement	13
1 – Les recettes d'investissement	13
2 – L'emprunt	13
Budgets annexes.....	15
Budget annexe « Logement social »	15
Budget annexe « Lotissement Les Violettes »	15
Annexe 1 : Listing complet des demandes d'investissement par opération – hors dépenses d'ordre et chapitres 10/16/20/020/001	16

MAJ 04/02/2026

I – Contexte général

La loi de finances pour l'année 2026 n'a pas pu être adoptée par les parlementaires avant le 31 décembre 2025.

Ainsi, la loi spéciale n° 2025-1316 pour l'année 2026 a été présentée et adoptée à l'unanimité par les parlementaires le 23 décembre 2025, et publiée au Journal Officiel le 26 décembre 2025. Cette loi permet ainsi d'organiser une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2026. Le projet de loi de finances a été adopté en séance parlementaire du lundi 2 février 2026, après l'engagement de la responsabilité du Gouvernement sur le fondement de l'article 49.3 de la Constitution de 1959 sur ce projet de loi et le rejet de deux motions de censure. A ce jour, la loi de finances pour 2026 n'a pas fait l'objet d'une publication officielle au Journal Officiel, c'est donc la loi spéciale qui continue de s'appliquer.

A – Les trois articles de la loi spéciale

La loi spéciale comporte, comme l'année dernière, trois articles concernant les domaines suivants :

- 1- L'autorisation de levée l'impôt ;
- 2- La garantie des ressources nécessaires au bon fonctionnement des collectivités locales ;
- 3- L'autorisation de l'Etat à émettre de la dette afin d'assurer la continuité de son action et des services publics.

Ces trois articles visent à assurer la continuité de l'Etat et le fonctionnement régulier des services publics, dès le 1^{er} janvier 2026.

B – Les concours financiers aux collectivités territoriales et leurs groupements

Le décret n° 2025-1397 du 29 décembre 2025 portant sur la répartition des crédits relatifs aux services votés pour 2026 vient compléter la loi spéciale pour 2026.

Ainsi, il précise et reconduit pour 2026 les crédits des programmes budgétaires de 2025 dans la limite de ce que prévoyait la loi de finances initiale pour 2025. Cela concerne uniquement les crédits jugés indispensables pour poursuivre l'exécution des services publics.

Cela permet notamment aux collectivités de percevoir les versements mensuels des avances des impositions et de la Dotation Globale de Fonctionnement, essentiels pour le bon fonctionnement des collectivités locales.

Les montants versés seront éventuellement corrigés en fonction des dispositions adoptées dans la loi de finances pour 2026.

C – Les subventions

Dans l'attente de l'adoption de la loi de finances pour 2026, aucune nouvelle subvention étatique ne peut être attribuée. Ainsi, il est possible de demander le versement de subventions déjà accordées, mais aucun nouveau projet ne pourra faire l'objet d'attribution de subventions. Cela concerne tous les fonds de subventions, dont notamment la dotation de soutien à l'investissement local, la dotation d'équipement des territoires ruraux, le fonds vert.

D – La loi de finances pour 2026

Dans l'attente de la publication du projet de loi de finances pour 2026 au Journal Officiel, les dispositions nationales sont connues, sans pour autant avoir connaissance de leur application au niveau local.

Ainsi, le projet de loi de finances pour 2026 prévoit notamment :

- La réduction du dispositif d'épargne forcé des collectivités, appelés DiLiCo, de 2 milliards d'€ à 740 millions d'€ ;
- Une augmentation du Fonds Verts, à destination des collectivités locales pour soutenir des projets en matière de transition écologique, à 837 millions d'€ d'autorisation d'engagement et 1,070 milliard d'€ de crédits de paiement ;
- La stabilité de l'enveloppe globale de la Dotation Globale de Fonctionnement, sans indexation sur l'inflation, avec néanmoins une baisse de la compensation des impôts fonciers pour l'industrie qui impacte les intercommunalités ;
- La substitution de la taxe sur les logements vacants en zone tendue (perçu auparavant par l'Etat) et de la taxe sur les logements vacants en zone non tendue (perçue par les communes) par une seule imposition dénommée la taxe sur la vacance des locaux d'habitation, versé en totalité au bloc communal (intercommunalités et communes) ;
- Le plafonnement des recettes du Centre National de la Fonction Publique Territoriale à 397 mille €, le surplus de recettes étant reversé à l'Etat.

II – Situation financière de la commune

Le résultat global de l'année 2025 s'élève à **1,86 million d'€** (similaire à celui de 2024), restes à réaliser compris.

L'épargne brute dégagée en 2025 est estimée à **1,3 millions d'€**, soit un taux d'épargne brute de 17,03 %.

A – Le fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter plus vite que les recettes de fonctionnement.

1 – Les charges de fonctionnement

Les dépenses générales, composées principalement des dépenses en eau, électricité, petit matériel, réparation et entretien des bâtiments, des véhicules et des machines, sont en augmentation de 6,58 % entre 2024 et 2025 à **2,00 million d'€** réalisés en 2025 (1,88 million d'€ en 2024).

Cette augmentation résulte principalement de l'augmentation des prestations d'entretien du parc commercial de Beaulieu dont certaines dépenses ont été faites en début d'année 2025 au lieu de fin d'année 2024, ce qui a engendré un glissement et une augmentation de la dépense enregistrée sur l'année 2025.

2 – Les dépenses de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de +78 mille €, soit +2,25 % entre 2024 et 2025 (contre +6,51 % entre 2023 et 2024). Cette augmentation est beaucoup plus faible que celles constatées les années précédentes, et est principalement due à l'augmentation de la cotisation à la C.N.R.A.C.L.. Cela marque une stabilisation des charges de personnel.

De plus, un remboursement de charges de personnel par l'assurance en raison des divers arrêts des agents a été perçu pour 68 mille €.

3 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de 2025 sont similaires à celles de 2024, avec une augmentation constatée de +0,13%, en excluant des recettes de 2024 la refacturation des travaux de construction des terrains de padels à l'association du tennis club de Puilboreau, et en retirant la cession du terrain du lotissement les violettes au budget annexe.

Sans tenir compte de ces corrections, les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de 4,36% entre 2024 et 2025.

B – L'état de la dette et l'évolution de l'épargne

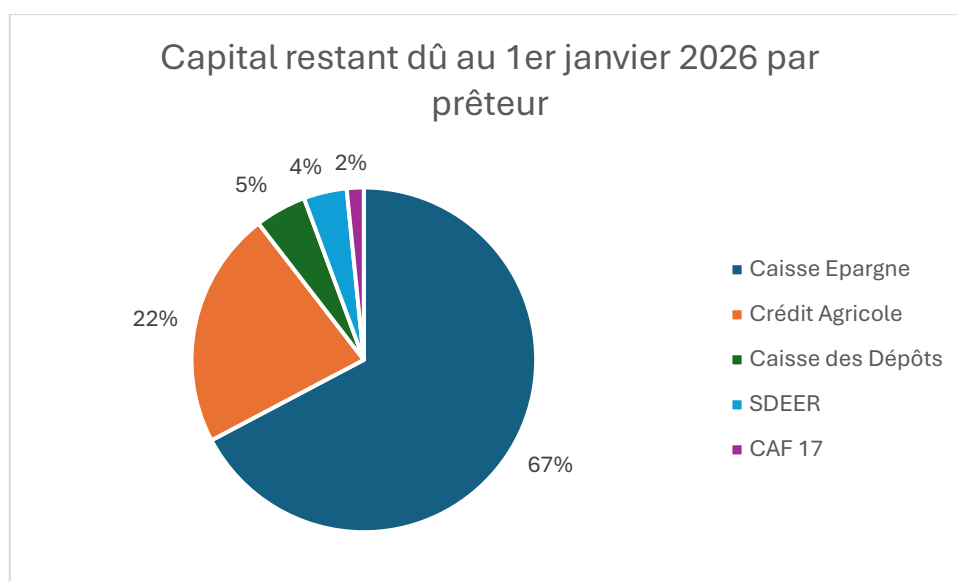
En 2025, **426 mille €** de capital ont été remboursés, et **75 mille €** d'intérêts ont été payés.

Un prêt au SDEER a également été comptabilisé pour **35 026,54 €** relatif au remboursement de travaux réalisés, sur 5 ans, sans intérêt.

Les emprunts en cours sont actuellement tous en taux fixe.

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à **2 169 604,53 €** avec les emprunts au SDEER, contre 2 560 860,01 € au 31 décembre 2024.

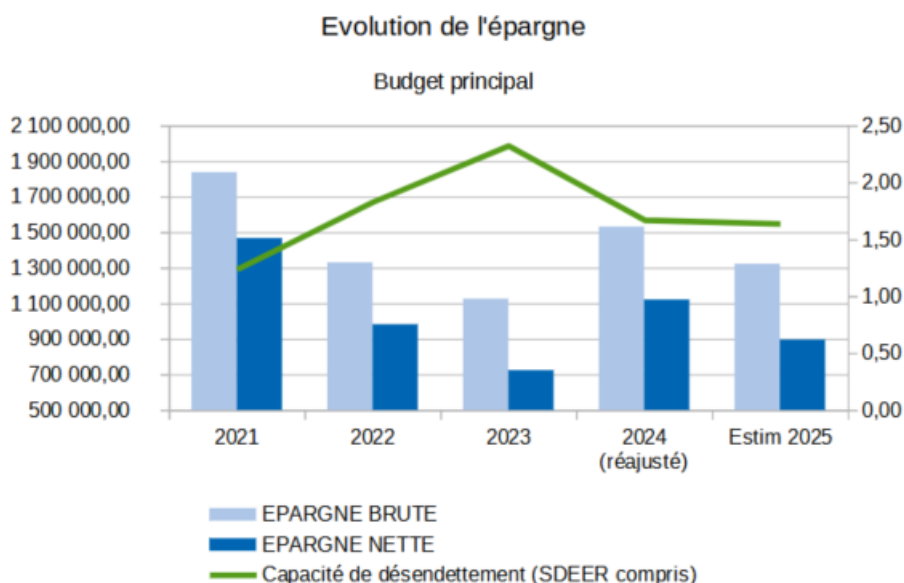
Il se compose comme suit :



L'épargne brute est estimée en baisse par rapport à 2024 à **1,3 million d'€** au 31 décembre 2025 contre 1,5 million d'€ fin 2024 (recettes exceptionnelles exclues relatives à la refacturation des travaux de construction des terrains de padels et à la cession du terrain les violettes au budget annexe). Cela s'explique par l'augmentation plus rapide des dépenses que des recettes réelles de fonctionnement.

Le taux d'épargne brut est de 17,03 % au 31 décembre 2025, ce qui est similaire au niveau de 2023 (16,49%).

La capacité de désendettement au 31 décembre 2025 est estimée à 1,64 an, contre 1,67 an au 31 décembre 2024, ce qui est bien en deçà du seuil de prudence fixé à 8 ans.



C – L'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **2,0 millions d'€** pour 2025 (hors 001), soit le montant le plus faible depuis 2021. À cela s'ajoutent les restes à réaliser de dépenses de 2025 pour **815 mille €**, dont 508 mille € de travaux de voirie.

Les principales dépenses réalisées en 2025 sont :

- **588 mille €** de travaux de voirie ;
- **220 mille €** de travaux et d'équipement pour les écoles ;
- **123 mille €** de mobilier et de matériel pour les services.
- **114 mille €** de reliquat de travaux pour le Cube et l'espace jeunes ;
- **101 mille €** de travaux sur les équipements sportifs de La Tourtillère.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent, quant à elles, à **745 mille €** contre 2,8 millions d'€ en 2024. Cette baisse importante s'explique par une réduction de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement en 2025 (100 mille € en 2025 contre 1,4 million d'€ en 2024). A cela s'ajoutent **226 mille €** de restes à réaliser de recettes de 2025 correspondant à des subventions accordées.

Les principales recettes réelles d'investissement en 2025 sont :

- **304 mille €** perçus au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée ;
- **272 mille €** de subventions ;
- **100 mille €** d'excédent de fonctionnement capitalisé ;
- **68 mille €** de Taxe d'Aménagement.

III – Les orientations budgétaires pour l’année 2026

Le budget principal de 2026 est estimé à **12,6 millions d’€**, soit à un montant moindre que le budget 2025 (12,9 millions d’€), en tenant compte de l’ensemble des demandes faites par les services en fonctionnement et en investissement.

A - La section de fonctionnement

La section de fonctionnement est estimée à **8,9 millions d’€**. Le résultat de fonctionnement repris est estimé à 1,86 million d’€ contre 1,94 million d’€ en 2025.

1 – L’évolution des recettes

En raison de la non-adoption du projet de loi de finances pour l’année 2026 par le Parlement, les recettes prévues sont particulièrement prudentes.

En effet, pour anticiper une éventuelle réduction des dotations de l’Etat versées aux collectivités locales, ces recettes sont estimées à la baisse pour garantir une sécurité financière pour la commune.

Le budget sera modifié après l’adoption du projet de loi de finances par le Parlement pour l’ajuster aux décisions nationales qui seront prises.

Les recettes de fonctionnement prévues au budget 2026 sont de **7,0 millions d’€** de recettes réelles hors reprise du résultat, soit un montant inférieur au réalisé de 2025.

Les recettes prévues pour 2026 sont :

- **5,2 millions d’€** d’impôts et taxes

Il est prévu une très légère augmentation de la fiscalité locale, +0,6% pour 2026, à 3,72 millions d’€, liée à la dynamique des bases. En effet, il n’est pas prévu de modification des taux d’imposition.

L’attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire, versées par la CDA de La Rochelle, sont estimées à des montants identiques à ceux perçus en 2025.

La recette de la taxe locale sur la publicité extérieure est estimée similaire à celle de 2025, à 410 mille €.

La taxe additionnelle sur les droits de mutation à titre onéreux est estimée au niveau moyen de recettes des années précédentes à 410 mille €.

- **700 mille €** de recettes des services

Cela comprend toutes les recettes induites par le fonctionnement des services, qu’il s’agisse des redevances émises pour le restaurant scolaire et le centre de loisirs, des locations de salles, gîtes et de matériels, mais également des subventions versées pour leur fonctionnement (CAF, CDA de La Rochelle, Département).

Cela comprend également la participation des communes de Saint-Xandre et Esnandes à la part forfaitaire accordée à la crèche Les Coccinelles dans le cadre de la délégation de service publique signée, et au service du Relais Petite Enfance.

Les principales recettes des services sont :

- 349 mille € de facturation Enfance Jeunesse pour la restauration scolaire et le centre de loisirs ;
- 151 mille € de recettes de la CAF de Charente-Maritime en soutien aux services de Centre de Loisirs et de Relais Petite Enfance ;
- 25 mille € de reversement par l'Etat pour la tarification sociale des cantines (repas à 1€) ;
- 11 mille € de subvention culturelle de la CDA de La Rochelle et du Département ;
- 11,5 mille € de subvention de la CDA de La Rochelle pour le fonctionnement de la Médiathèque.

- **275 mille €** d'occupation du domaine public et de refacturation de charges

Il s'agit notamment de redevance d'occupation du domaine public pour les panneaux publicitaires et les réseaux, ainsi que la refacturation des frais de personnel au CCAS et à l'Espace Camaïeu.

- **806 mille €** de dotations, subventions et participations

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État est estimée en baisse par rapport aux montants perçus en 2025.

La loi de finances n'étant pas adoptée, il est prévu une réduction de la DGF dans le cadre de la possible réduction des dépenses publiques souhaitée par l'Etat.

Ainsi, il est prévu 389 mille € de DGF, contre 402 mille € perçus en 2025.

Les autres recettes liées à la subvention de la CDA de La Rochelle pour l'entretien du parc commercial de Beaulieu, pour le remboursement des charges de fonctionnement des écoles de musique et de danse, et le remboursement des charges scolaires pour les enfants de La Rochelle scolarisés à Puilboreau, sont également estimées similaires à 2025.

D'autres recettes sont également attendues pour 2026 :

- **30 mille €** de locations annuelles (hors gîtes saisonniers) ;
- **20 mille €** de reprise sur provision pour risque d'irrecouvrabilité.

La commune est également le porteur financier des projets de l'école élémentaire dans le cadre du projet Erasmus+ et d'un programme signé avec le Rectorat. A ce titre, la commune encaisse la totalité de la subvention et comptabilise les dépenses afférentes, financées à 100% par les subventions.

Cela représente 19 mille € de recettes et 68 mille € de dépenses, certaines recettes ayant été perçues sur les années précédentes.

2 – La prévision des dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à **7,6 millions d'€** pour 2026, soit un montant supérieur au réalisé de 2025.

Les dépenses prévues sont les suivantes :

- **2,5 millions d'€** pour le fonctionnement des services.

Il s'agit du montant total alloué aux services communaux pour leur permettre de réaliser leurs missions au cours de l'année.

Ces sommes sont quasiment similaires aux montants budgétés en 2025.

Ce montant comprend le fonctionnement des services administratifs, des services techniques, du restaurant scolaire, des écoles, du relais petite enfance, de la médiathèque, de la culture et de l'animation, de la police municipale, et du centre communal d'action sociale.

Il comprend également le versement de 131 mille € à la crèche les Coccinelles dans le cadre de la Délégation de Service Publique signée.

Il est rappelé qu'une autorisation d'engagement a été adoptée pour les dépenses relatives à la culture et au festival « Aux Arts Puilborains ! » de 2025 à 2027. Il est proposé de réajuster l'enveloppe global en la réduisant de 6 000 € correspondant à la part allouée aux forums citoyens sur 2026 et 2027, affecté désormais sur un service dédié. Les crédits non utilisés en 2025 sont reportés en 2026 pour permettre de régler les engagements 2025 non encore payés.

L'autorisation d'engagement sera donc modifiée comme suit, avec la répartition des crédits de paiement suivant :

N° AE/CP	Nom de l'AE/CP	Montant initial	Nouveaux crédits alloués	Total AP	CP / Réalisé au 31/12/2025	CP 2026	CP 2027
F-001	Programme culturel, d'animation et festival 2025-2027	399 000,00	- 6 000,00	393 000,00	123 643,54	139 356,46	130 000,00

- **3,93 millions d'€** de charges de personnel, comprenant également l'assurance du personnel, la prévoyance en maintien de salaire et la participation à la complémentaire santé.

L'augmentation provient de la modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

- **364 mille €** de charges de gestion courante,

Les subventions aux associations sont estimées à 195 mille €.

Les indemnités des élus sont réévaluées en fonction des modifications des directives nationales, pour un montant total de 148 mille €.

Des crédits sont également prévus à hauteur de 20 mille € pour pouvoir constater certaines créances éteintes ou créances admises en non-valeurs.

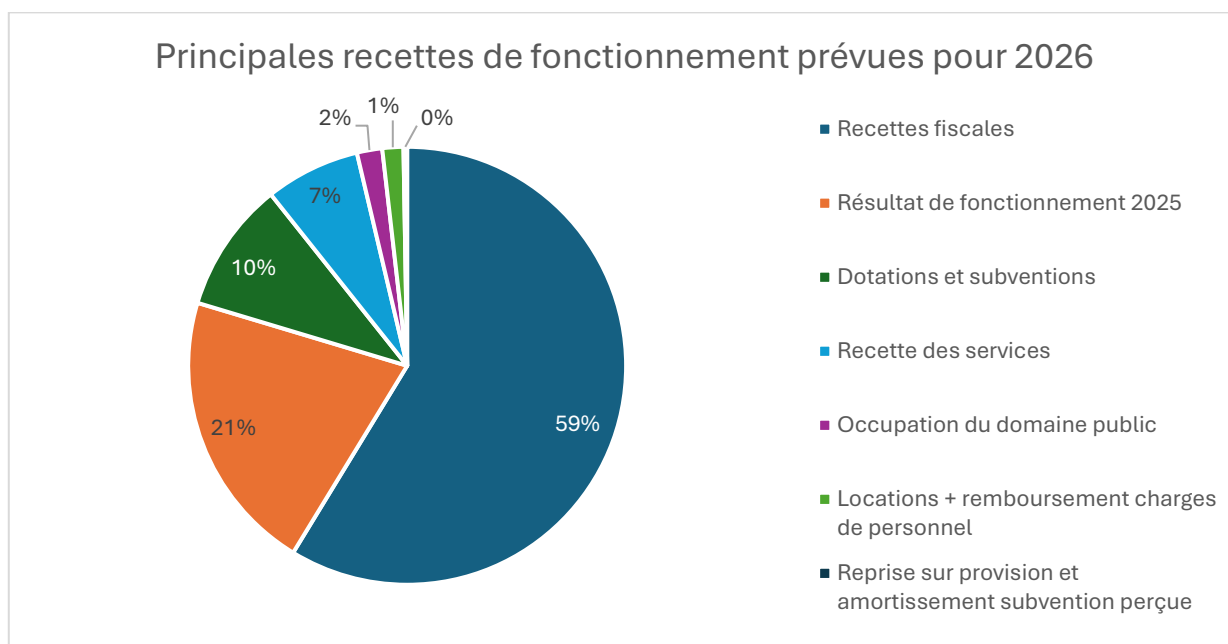
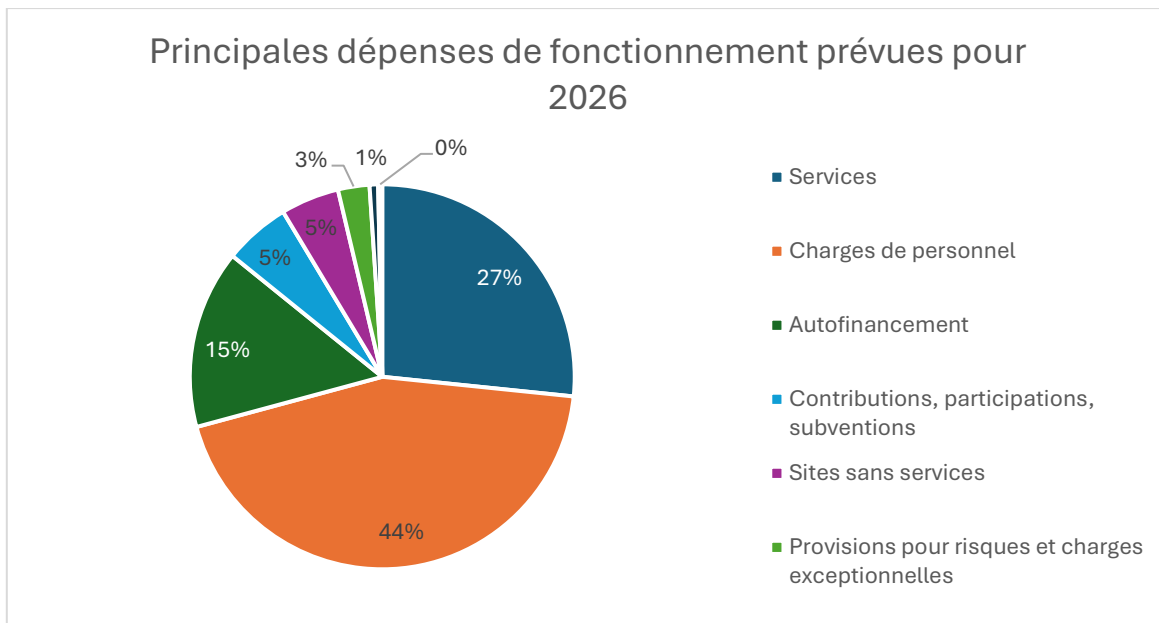
D'autres montants sont également prévus :

- **222 mille €** pour le fonctionnement des sites non rattachés à un service, tels que la maison des associations, la maison de l'Enfance (regroupant plusieurs structures), les salles communales (hors le CUBE affecté à la culture), le site de La Tourtillère ;
- **150 mille €** de provision dans le cadre d'un recours contentieux ;
- **65 mille €** de reversement au Club de Tennis de Puilboreau au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée perçu pour la construction des terrains de padels ;
- **64 mille €** de charges financières liées aux emprunts conclus ;
- **25 mille €** de concours au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales ;
- **10 mille €** de provisions pour risque d'irrecouvrabilité ;
- **10 mille €** pour des annulations de titres sur les exercices antérieurs ;
- **5 mille €** de pénalités liées à la loi SRU, le montant est réduit à la suite du versement d'une subvention en 2024.

Le montant alloué au financement de la section d'investissement est de **1,4 million d'€** :

- **1,0 million d'€** de virement à la section d'investissement ;
- **335 mille €** d'amortissement.

3 – Récapitulatif des principales dépenses et recettes



B - La section d'investissement

En tenant compte de l'ensemble des investissements prévus pour l'année 2026, la section d'investissement est estimée à **3,66 millions d'€**, contre 3,72 millions d'€ au budget 2025.

1 – Les recettes d'investissement

Les principales recettes réelles d'investissement attendues pour 2026 sont :

- **1,4 million d'€** d'autofinancement (virement de la section de fonctionnement et amortissements) ;
- **1,08 million d'€** d'excédent de fonctionnement capitalisé (provenant du résultat de fonctionnement de 2025) ;
- **275 mille €** du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée ;
- **50 mille €** de taxe d'aménagement estimée, le montant définitif n'étant pas encore connu ;
- **17 mille €** de subventions.

Sont également comptabilisés **226 mille €** de restes à réaliser d'investissement, et **157 mille €** d'opérations d'ordre au sein de la section d'investissement.

2 – L'emprunt

Il est prévu d'inscrire une recette d'emprunt pour 500 mille €. Cet emprunt ne sera contracté que si cela s'avère nécessaire en fonction de l'avancée des projets.

3 – Les dépenses d'investissement

Il est proposé d'actualiser l'autorisation de programme avec crédits de paiement (APCP) pour la création de l'espace multiculturel. En effet, il reste à ce jour une seule dépense à honorer : la mise en place de l'éclairage public aux abords de la salle. Cette dépense n'a pas encore été facturée, malgré la réalisation des travaux. Ainsi, il convient d'ajuster cette autorisation de programme au montant restant à payer.

Il est donc proposé de réduire le montant de l'AP de 23 387,83 €, soit un montant total d'AP de **4 628 612,17 €**, et de modifier les crédits de paiement comme suit :

- 2020 : **156 887,13 €** (montant réalisé) ;
- 2021 : **935 709,65 €** (montant réalisé) ;
- 2022 : **2 213 545,44 €** (montant réalisé) ;
- 2023 : **1 013 508,86 €** (montant réalisé) ;
- 2024 : **154 345,14 €** (montant réalisé) ;
- 2025 : **113 615,95 €** (montant réalisé estimé) ;
- 2026 : **41 000 €** (opération n° 237).

Le remboursement du capital des emprunts est estimé à **406 mille €** pour l'année 2026.

Outre les dépenses d'investissement d'ordre, le remboursement du capital de la dette, l'attribution de compensation négative d'investissement, les projets d'investissement pour 2026 sont les suivants :

	Restes à réaliser 2025	Nouveaux crédits	Total BP 2026
SANS OPÉRATION	10 333,56	-	10 333,56
208 MAIRIE	46,80	-	46,80
209 ECOLES	208 747,21	-	208 747,21
213 CIMETIERE	27 315,41	-	27 315,41
225 MEDIATHEQUE	1 625,88	-	1 625,88
235 TRAVAUX DE VOIRIE	508 015,65	-	508 015,65
237 LE CUBE	-	41 000,00	41 000,00
253 LA TOURTILLERE - GITES	2 196,00	-	2 196,00
259 RESTAURANT SCOLAIRE	10 569,76	-	10 569,76
270 ESPACES VERTS	33 213,55	-	33 213,55
273 CENTRE DE LOISIRS	12 617,72	-	12 617,72
10 TERRAINS	-	8 000,00	8 000,00
11 POLICE	-	4 000,00	4 000,00
12 MAIRIE	-	41 200,00	41 200,00
13 COMMUNICATION	-	7 000,00	7 000,00
14 CIMETIERE	-	30 500,00	30 500,00
21 ECOLES	-	3 940,00	3 940,00
22 RESTAURANT SCOLAIRE	-	1 910,00	1 910,00
23 EDUCATION	-	7 000,00	7 000,00
31 IAE	-	11 750,00	11 750,00
32 RPE	-	2 100,00	2 100,00
33 MAISON DE L'ENFANCE	-	-	-
41 CULTURE	-	65 000,00	65 000,00
42 MEDIATHEQUE	-	-	-
51 SERVICES TECHNIQUES	-	34 800,00	34 800,00
52 ESPACES VERTS ET TERRAINS SPORTIFS	-	23 500,00	23 500,00
53 BATIMENT	-	653 100,00	653 100,00
54 VOIRIE	-	792 000,00	792 000,00
55 AIRES DE JEUX	-	30 000,00	30 000,00
56 ENTRETIEN	-	-	-
61 CCAS	-	-	-
TOTAL des travaux et acquisitions prévus	814 681,54	1 756 800,00	2 571 481,54

Il est à noter que les numéros des opérations d'investissement sont modifiés pour rendre plus clair le montant affecté à chaque service. Pour l'année 2026, les anciennes opérations perdurent pour permettre le règlement des restes à réaliser de 2025.

Le détail des investissements demandés est disponible à l'[annexe 1](#).

Budgets annexes

Budget annexe « Logement social »

Le budget annexe « Logement Social » comprend la gestion d'un logement social.

Ainsi, pour 2026 il est estimé des recettes induites par les loyers perçus : **7 502,04 €**, et des crédits pour effectuer des réparations et améliorations sur cet habitat : **16 290,07 €** en fonctionnement et **47 676,18 €** en investissement.

Des crédits sont également prévus pour rembourser l'emprunt conclu : **3 000 €** pour le remboursement du capital et **1 000 €** pour le paiement des intérêts.

L'amortissement d'investissement antérieur est également prévu pour **5 500 €** en dépense de fonctionnement et recette d'investissement.

Avec la reprise des résultats de l'année précédente estimés à **15 288,03 €** en fonctionnement et **45 176,18 €** en investissement, le budget sera équilibré et est estimé comme suit pour l'année 2026 :

- Section de fonctionnement : **22 790,07 €** ;
- Section d'investissement : **50 676,18 €**.

Budget annexe « Lotissement Les Violettes »

En 2025, les travaux d'aménagement du lotissement ont débuté, et les premiers terrains ont été vendus. Les travaux vont se poursuivre en 2026, tout comme la vente des terrains restants.

Ainsi, le budget annexe les Violettes est estimé comme suit pour l'année 2026 :

Section de fonctionnement :

- **949 967,00 €** en dépenses, dont 322 245,81 € de dépenses réelles (travaux, études, taxes)
- **949 967,00 €** en recettes, dont 430 000,00 € pour la vente des terrains, et dont 44 978,00 € de reprise du résultat de fonctionnement ;

Section d'investissement :

- **627 711,19 €** tant en dépenses qu'en recettes d'investissement pour les écritures de variation des stocks du lotissement, le remboursement de l'avance versée par le budget principal pour 70 203,70 €, et la reprise du résultat d'investissement pour « -82 528,99 € ».

Annexe 1 : Listing complet des demandes d'investissement par opération – hors dépenses d'ordre et chapitres 10/16/20/020/001

N° opération	Intitulé opération	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	TOTAL BUDGET 2026	Objet
	SANS OPÉRATION	10 333,56	-	10 333,56	
208	MAIRIE	46,80	-	46,80	
209	ECOLES	208 747,21	-	208 747,21	
213	CIMETIERE	27 315,41	-	27 315,41	
225	MEDIATHEQUE	1 625,88	-	1 625,88	
235	TRAVAUX DE VOIRIE	508 015,65	-	508 015,65	
237	LE CUBE		41 000,00	41 000,00	AP/CP - Derniers crédits pour l'éclairage public (non encore facturé par le SDEER)
253	LA TOURILLERE - GITES	2 196,00	-	2 196,00	
259	RESTAURANT SCOLAIRE	10 569,76	-	10 569,76	
270	ESPACES VERTS	33 213,55	-	33 213,55	
273	CENTRE DE LOISIRS	12 617,72	-	12 617,72	
10	TERRAINS		8 000,00	8 000,00	
			8 000,00		Acquisition de terrains avec frais notariés
11	POLICE		4 000,00	4 000,00	
			4 000,00		Sécurisation de la traversée de chaussée
12	MAIRIE		41 200,00	41 200,00	
			14 000,00		Logiciel cimetière
			1 200,00		Logiciel recensement militaire
			12 000,00		Logiciel RH de gestion du temps
			2 000,00		Mobilier de bureau
			3 000,00		Ordinateurs portable et écrans
			1 000,00		Téléphonie mobile
			8 000,00		Extension du pont réseau
13	COMMUNICATION		7 000,00	7 000,00	
			1 000,00		Signalétique Accueil RPE / IAE
			6 000,00		Panneaux affiches extérieurs au Cube x3
14	CIMETIERE		30 500,00	30 500,00	
			30 500,00		Reprises de concessions en état d'abandon et frais d'exhumation des indigents pour reprise des concessions
21	ECOLES		3 940,00	3 940,00	
			1 920,00		Chaises CE1
			615,00		Tableau blanc
			475,00		Meuble de rangement CP
			310,00		Aménagement espace vidéo-projection - Ecole Maternelle
			150,00		Aménagement espace vidéo-projection - Ecole Maternelle
			470,00		Meuble d'activités
22	RESTAURANT SCOLAIRE		1 910,00	1 910,00	
			1 910,00		Casiers pour le personnel
23	EDUCATION		7 000,00	7 000,00	
			3 000,00		Equipements pour les activités du CLAS
			3 000,00		Fonds pour répondre aux AAP de la CAF
			1 000,00		Participation à l'achat d'ordinateurs pour le RASED
31	IAE		11 750,00	11 750,00	
			10 000,00		Installation de jeux de cour
			750,00		Mobilier extérieur
			1 000,00		Matériel de camp
32	RPE		2 100,00	2 100,00	
			1 500,00		Matériel informatique
			600,00		Table rétractable
33	MAISON DE L'ENFANCE		-	-	
41	CULTURE		65 000,00	65 000,00	
			12 000,00		Attache circacienne
			53 000,00		Podium roulant sur remorque avec attaches et bâches de protections
42	MEDIATHEQUE		-	-	

N° opération	Intitulé opération	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	TOTAL BUDGET 2026	Objet
51	SERVICES TECHNIQUES		34 800,00	34 800,00	
	Entretien		12 000,00		Autolaveuse (Salle polyvalente)
			500,00		Outils serrure
	Bâtiment		3 000,00		Clés et cylindres électroniques
			6 000,00		Matériel fetes et cérémonies
			4 300,00		Défibrillateurs
			1 000,00		Coffret électrique (Tourtilère)
	Véhicules		1 500,00		Attelage pour véhicule
			2 000,00		équipement sécurité et attelage pour un véhicule
	Espaces verts		4 500,00		outillage thermique et électrique
52	ESPACES VERTS ET TERRAINS SPORTIFS		23 500,00	23 500,00	
			22 000,00		Plantations nouvelles naissances/fleurissement refecton de massif
			1 500,00		Arbres pour "un arbre = une naissance"
53	BATIMENT		653 100,00	653 100,00	
	Eglise		1 500,00		Audit sur le beffroi
			69 000,00		Rénovation de la couverture
	Château		32 000,00		Démoussage par drone de la toiture du château
	IAE		2 600,00		Gache électrique sur le portail d'entrée
	CUBE		1 700,00		Main courante sur l'escalier extérieur
			5 000,00		Rideau intérieur - pour les séances en journée
	RPE		1 300,00		Cloison phonique
	Atelier		40 000,00		Caméra vidéoprotection
	Médiathèque		500 000,00		Restauration avec mise en accessibilité
54	VOIRIE		792 000,00	792 000,00	
			500 000,00		Travaux sur le quartier de la Sonnetterie
			85 000,00		Piste cyclable de la Tourtilère
			80 000,00		Piste cyclable entre le rond point du puits et celui des vignes, éclairage compris
			10 000,00		Signalisation des pistes cyclables
			15 000,00		Signalisation verticale/horizontale
			5 000,00		Mobilier Urbains
			29 000,00		Bordure le long de la piste cyclable GRAMMONT
			40 000,00		Travaux divers
			13 000,00		Rénovation du plateau rue Gilleriaie/Treuil Gras
			15 000,00		Etude pour les travaux de voirie du lotissement Les Violettes (hors budget annexe)
55	AIRES DE JEUX		30 000,00	30 000,00	
			30 000,00		Aires de jeux - Copeaux, barrières, sols souples
56	ENTRETIEN		-	-	
61	CCAS		-	-	
TRAVAUX D'INVESTISSEMENT		814 681,54	1 756 800,00	2 571 481,54	